



Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer
sur le projet de règlement d'amendement
au lotissement n° 2018-555

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2018, le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2018-555 modifiant le règlement de lotissement n° 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Description des zones concernées :

- L'ensemble du territoire de la municipalité du Canton de Shefford.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- de permettre qu'une partie de l'emprise de certains ronds de virage ou de certains « T » de virage soit régie par servitude;
- de permettre la création de lot d'une superficie inférieure à nos normes de lotissement lorsque celui-ci bénéficie d'un droit reconnu en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- d'apporter certains correctifs nécessaires.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 27 mars 2018, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford située au 245, chemin Picard, Canton de Shefford, Québec, J2M 1J2.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil municipal d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD, LE 16 MARS 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma


Sylvie Gougeon